

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "éducateur sportif" mention " judo-jujitsu "

RNCP36820 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15405
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

13 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 13 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS JEUNES SPORTIFS REGION ILE DE FRANCE	3984092840 0021	Former et organiser l'évaluation
ASS REG FORMATION METIER SPORT TOURISME	4143091380 0058	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	1933015950 0016	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	1944231250 0021	Former et organiser l'évaluation
FEDE FR JUDO JUJITSU KENDO DISC ASSOCIE	7845737920 0024	Former et organiser l'évaluation
FED FRANC JUDO DISCIPLINE ASSO	3133883080 0030	Former et organiser l'évaluation
LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES	8222556420 0016	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES	8212412210 0018	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE BRETAGNE DE JUDO	3231983660 0029	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DES HAUTS DE FRANCE DE JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES	8217698900 0038	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1 du code du sport, la conduite de séances d'initiation ou la conduite de cycles d'apprentissage, en judo-jujitsu ainsi que la préparation aux grades du 1er au 4e dan nécessitent la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le BP JEPS mention " judo-jujitsu " permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

- Participation au fonctionnement de la structure de judo-jujitsu
- Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ du judo-jujitsu
- Conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte, d'animation sportive ou d'apprentissage des activités du judo-jujitsu
- Encadrement de l'activité judo-jujitsu en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers lors des séances

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en judo-jujitsu ;
- Mobiliser les techniques de la mention judo-jujitsu pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « judo-jujitsu » exerce son activité de manière autonome, seul ou en équipe, le plus souvent dans le secteur associatif.

Toutefois, il peut également intervenir dans des structures telles que les collectivités territoriales, les écoles multisports, les établissements de santé, les centres de prévention (chute pour les seniors, lutte contre l'obésité, etc.).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'appellation habituelle du métier est celle d'éducateur sportif, professeur de judo-jujitsu.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif en judo-jujitsu est soumise à l'application des dispositions de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247

Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

a) être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :

- a minima « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

b) justifier d'un niveau de pratique personnelle en judo-jujitsu : possession du grade « 1er dan » judo-jujitsu délivré par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A.

Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 828 €
Selon la branche	5 977 € – 8 828 €
Prise en charge	Branches concernées
8 828 €	Valeur par défaut · 211 branches
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie
5 977 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2026
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40424

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36820/>

Où se former

Formations référencées	10
Organismes	9
Régions couvertes	8
Prix indicatif	480 € – 8 000 €
Durée	605 – 1071 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	3
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	2
Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2
Formations à distance	1
Sessions	de 09/2026 à 10/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	59
Parcours menés à terme	50
Taux d'achèvement	85 %
Période	01/2023 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	66
Montant total engagé	309 484 €
Coût moyen par dossier	4 689 €
Durée moyenne	615 h
Période	12/2022 – 09/2026
France compétences	54 %

Reste à charge titulaire	23 %
État	13 %
France Travail	7 %
Régions	1 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.